Commune de CHARGEY LES GRAY Compte-rendu Conseil Municipal Séance du 7 septembre 2023 – 20H

Début de la séance

20H00

Quorum atteint

11 membres présents en début de Séance.

Madame Emilie BERNARD rejoint le conseil à 20H38.

3 absents - 3 procurations

Présents

Mesdames GUINET, REVOY, CHOULET, LOMBERGER

BERNARD, Messieurs HEGO, GACONNET, BESANCENOT, TOURNERET, CHAUVELOT,

FRANCOIS.

Désignation d'un secrétaire de séance : Pascal HEGO

-0-

1.- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 6 juillet 2023.

Ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité

2.- Délibérations

Ordures ménagères: Madame le Maire présente les faits nécessitant de délibérer. Monsieur FOSSET a débarrassé la maison de sa Grand-Mère et a déposé les sacs sur le trottoir demandant à la mairie de se charger de l'évacuation. Celle-ci a récupéré deux bacs et les agents ont procédé au remplissage. Le maire estime que cette opération doit être facturée à Monsieur FOSSET. Elle soumet cette proposition au vote du conseil.

Cette proposition est votée à l'unanimité.

Puis elle présente la base de facturation qui comprend les allers/retours et le chargement des bacs.

Le montant de cette charge est estimé à 88.35 €.

Ce montant est voté à l'unanimité.

Bornage du terrain rue des près/salle des fêtes

A la demande de Madame le Maire, un géomètre expert est venu borner le terrain rue des prés et salle des fêtes. Le géomètre n'a pas retrouvé le titre de propriété de la rue des prés. Chantal GUINET a rencontré le président de la MFR ainsi que le président de l'association foncière afin de rechercher une solution acceptable par toutes les parties. Il en ressort qu'il convient de procéder à un échange de parcelle.

Madame Le Maire soumet cette proposition au vote du conseil.

Cette proposition d'échange est votée à l'unanimité

Le Conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire à signer l'acte de propriété et à régler les honoraires du notaire.

Stagiaire de la M.F.R. Depuis le lundi 4 septembre, un élève de la M.F.R effectue un stage de plusieurs mois au sein de la commune. Une convention tripartie a été rédigée. La durée du stage excédant 65 jours, la commune doit verser une gratification sans charge d'un montant horaire de 4.05 €. Le montant de cette dépense qui courra sur deux exercices s'élève à 2976.75 €.

Cette gratification est votée à l'unanimité.

Toutes les délibérations proposées étant votées, Chantal GUINET apporte des nouvelles informations à l'assemblée ;

Décision budgétaire modificative

A la demande de la trésorerie, une correction d'anomalies comptables doit être effectuée ; Elle concerne trois sommes pour un montant de 78329.15 € sans incidence sur le budget.

La rentrée scolaire

Il manque quelques élèves par rapport aux prévisions. Cette situation pose dès maintenant des questions quant à

la rentrée 2024/2025. Une solution évoquée concerne la mise en place d'un accueil nouvelle génération proposée par le DASEN.

Déclaration d'aliéner

La mairie n'a pas fait valoir son droit de préemption pour les ventes suivantes :

AB178 00hav04av55ca

Parcelle AB380 (lotissement impasse des jardins)

AB 212 9a 01ca, 23 rue des crayes

AB 0077 3a 06ca 40 rue nationale

Travaux du SIED

Pascal HEGO précise qu'un nouveau chargé de secteur a été recruté, qu'il découvre les dossiers.

Aucun calendrier de travaux n'a été réalisé. Cependant, les luminaires de l'impasse des jardins ont été livrés et Pascal HEGO va relancer très souvent cet organisme afin de réaliser les travaux d'électrification prévus.

Planification des Energies Renouvelables

Chantal GUINET rappelle les objectifs du gouvernement en matière d'ENR.

Grâce à la loi relative aux ENR, les communes peuvent définir des zones d'accélération où elles souhaitent voir des projets d'énergie renouvelables s'implanter. Stéphanie DESCHAMPS apporte des précisions. Chaque commune devra faire remonter ses projets à Madame La Sous-préfète avant le 31 décembre 2023.

<u>Travaux de l'appartement de la Cure :</u> L'entreprise MASCARET est intervenue dans l'appartement de la ruelle de la Cure pour un problème électrique. Un devis a été établi pour sécuriser sur une installation obsolète.

<u>Travaux de voirie</u>: Les travaux de peinture routière sont terminés. L'implantation d'un stop route de Rigny est faite. Reste à installer le miroir rue du pont, pour cela Roland prendra l'avis de Monsieur GOUDIER prochainement. Une réunion est prévue le 14 septembre à 18H afin de finaliser les dernières modifications envisagées.

<u>Visite de Madame la Sous-préfète</u>: Sa visite est programmée pour le 21 septembre. Chantal énumère toutes les questions qu'elle souhaite lui soumettre.

Chantal GUINET termine la réunion en donnant lecture d'une lettre d'un habitant faisant part des nuisances sonores et sanitaires lorsque le camion de pizza est présent sur le parking de la boulangerie.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est close à 21H21.